



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000740

Séance du vendredi 13 mars 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.3) **Besançon :** Eric ALAUZET (jusqu'au 0.2), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 1.1.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au 1.1.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au 3.4), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN (jusqu'au 1.1.3), Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au 1.1.3), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT à partir du 1.1.1), Roland DEMESMAY **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.3 puis représenté par Jocelyne IWASINTA) Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 1.2.1 puis représenté par Francis MISSEMER) **Champagney :** Claude VOIDEY (jusqu'au 1.1.3) **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au 0.2), Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI (jusqu'au 0.2 puis représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL (jusqu'au 0.2), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (représenté par Claude SAVONET) **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au 0.2), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du 2.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au 1.1.3) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (représenté par Pascal DURAND) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE (représenté par Sophie ZECCHINI) **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jean TARBOURIECH **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Étaient absents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER **Beure :** Auguste KOELLER **Chaleze :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Serre les Sapins :** Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, G. ARDIET, A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS, F. BRANGET, J. CANAL, J. COINTET, C. CURTY, Y.M. DAHOUI, L. DELMOTTE, J.J. DEMONET, P. DUCHEZEAU, F. FELLMANN, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. GALLET, G. GALLIOT (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, P. GONON (à partir du 3.5), F. GERDIL, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, J.S. LEUBA, C. LINDECKER, J.M. MAY, B. MOYSE, D. PARIS, E. PEQUIGNOT (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), P. RACINE, J.M. ROTH, J. SCHIRRER, G. VALLET (jusqu'au 2.1),

Mandataires : N. BODIN, P. SIMONIN, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), B. BOURDAIS, B. RONZI (à partir du 1.1.4), S. WANLIN, P. BONNET, F. GALLIOU, R. STEPOURJINE, S. COURBET, F. MONNEUR, M. COTTINY, B. FALCINELLA, G. BAULIEU, C. MICHEL, D. JOLY (à partir du 1.1.1), P. GUILLAUME, J.P. PROST (à partir du 1.1.2), B. COSTANTINI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.5), J.P. GOVIGNAUX, D. POISSENOT, J.C. ROY, M.N. SCHOELLER, J.F. GIRARD, D. MARQUER, R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET, C. PREIONI, E. SASSARD (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), C. LIME, C. VOIDEY, J. PANIER, J.M. CAYUELA (jusqu'au 2.1).

Objet : Création et révision des AP-AE/CP 2009

Création et révision des AP-AE/CP 2009

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Il est proposé des révisions des AP-AE/CP déjà ouvertes et l'ouverture d'une autorisation de programme inscrite au PPIF 2009-2014.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes ou d'Engagements (AP-AE) / Crédits de Paiements (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour la création des AP-AE/CP nouvelles.

Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ouvertures d'AP-AE/CP. Une synthèse des Autorisations de Programme et d'Engagement est annexée au Budget Primitif 2009.

Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des Crédits de Paiements sur la période de l'Autorisation de Programme ou d'Engagement.

Ainsi vous sont présentées les AP-AE/CP à réviser, à savoir :

Commission 1 :

- AE/CP n° 08.2 : Opération « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon ».

Commission 2 :

- AP/CP n° 04.1 : Opération « Aménagement de l'Entrée Est »,
- AP/CP n° 06.1 : Opération « Acquisition de bus et matériel embarqué »,
- AP/CP n° 06.2 : Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise ».

Commission 4 :

- AP/CP n° 07.4 : Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
- AP/CP n° 04.4 : Opération « Aménagement de la Malate »,
- AP/CP n° 04.3 : Opération « Résorption des friches industrielles »,
- AP/CP n° 04.7 : Opération « Energie / Plateforme bois ».

Commission 5 :

- AP/CP n° 04.6 : Opération « Création d'équipements fluviaux »,
- AP/CP n° 06.3 : Opération « Cité des Arts et de la Culture ».

Commission 7 :

- AP/CP n° 07.1 : Opération « Subventions PLH »,
- AP/CP n° 07.2 : Opération « Aides à la Pierre déléguées 2006-2008 »,
- AP/CP n° 04.2 : Opération « Création d'aires d'accueil des gens du voyage ».

Commission 8 :

- AP/CP n° 08.1 : Opération « Financements des casernes ».

Il vous est proposé d'ouvrir, à compter de 2009, l'AP/CP suivante :

Commission 2 :

- AP/CP n° 09.1 : Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway ».

I. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.1

Opération « RN 83 - Aménagement de l'Entrée Est »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.1 intitulée « Opération RN 83 - Aménagement de l'Entrée Est ».

Intitulé : Opération RN83 – Aménagement de l'Entrée Est

Commission concernée : Transports, Infrastructures et Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Direction des Transports, Infrastructures et Déplacements

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (25 juin 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 200 000,00	11 289 610,86	11 289 610,86	0,00
Montant des recettes de l'AP	5 576 000,00	5 382 547,31	4 676 704,00	-705 843,31
Besoin de financement de l'AP	4 624 000,00	5 907 063,55	6 612 906,86	705 843,31

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la requalification de la route nationale 83 en voie périurbaine à vocation d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et la qualification de la traversée (section courante) et l'accessibilité des modes doux.

L'opération d'aménagement d'infrastructures routières sur l'Entrée Est, a avancé au rythme de l'opération d'aménagement de la ZAC des Marnières. La réalisation du giratoire Marnières Sud a été décalée sur 2008, à une date postérieure à la signature de la concession d'aménagement.

Du fait des négociations avec l'aménageur de la ZAC, le début des travaux initialement prévu au printemps 2008 a été repoussé à l'automne 2008.

Par conséquent et afin de faire face à un besoin de financement pour des charges de gestion courante (convention d'occupation précaire sur l'assiette foncière de la propriété « Mareschal », pendant la durée des travaux de l'Entrée Est) et pour l'entretien et la réparation des voies (entretien des espaces verts), le crédit de paiement 2008 a été modifié, sans que le montant global de l'AP n'ait été révisé.

C/ Révision de l'AP

Le montant global des dépenses reste inchangé à 11 289 610,86 € HT. Toutefois l'autorisation de programme doit être révisée pour ajuster le montant des recettes de ce projet. Inscrites à hauteur de 5 382 547,31 lors de la dernière révision, les recettes attendues sont maintenant arrêtées à 4 674 604,39 € suite à la négociation de la participation de l'aménageur de la ZAC des Marnières.

En dépenses, les crédits de paiement doivent être modifiés à partir de 2009. Cet ajustement correspond à une projection des dépenses en lien avec l'échéancier de l'opération recalé en fonction de l'avancement réel de l'opération ; la construction du giratoire des Marnières Sud ayant été quelque peu décalée du fait de la réalisation du dévoiement de réseaux effectuée préalablement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « RN 83 – Aménagement de l'Entrée Est » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/35

Révision de l'AP « Aménagement de l'Entrée Est »

Tableau I : Programme initial révisé

Révision 2008 (25 juin 2008)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES												
20	études		78 230,74		43 017,01	4 152,50	2 810,60	1 250,63	20 000,00	7 000,00		
21	acquisitions foncières	564 845,90	1 016 076,78			20 035,55	205 752,31	90 288,34	229 000,00	471 000,58		
21	VRD		0,00									
23	maîtrise d'œuvre		745 009,77		167 428,95	118 476,81	116 895,63	60 428,38	200 000,00	55 000,00	26 780,00	
23	travaux		9 450 293,57		1 481 970,84	2 186 397,08	1 937 465,39	1 009 000,00	1 009 000,00	1 186 000,00	1 649 460,26	
21	aménagements et équipements		0,00									
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers		0,00									
TOTAL		564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	1 624 635,70	2 511 855,62	2 089 432,74	1 458 000,00	1 719 000,58	1 676 240,26	0
RECETTES												
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour		5 382 547,31		0,00	1 112 878,29	0,00	827 298,70	1 561 887,00	838 506,00	520 988,66	520 988,66
16 ou 023	emprunt ou autofinancement		5 907 063,55		210 445,96	511 757,41	2 511 855,62	1 262 134,04	-103 887,00	880 494,58	1 155 251,60	-520 988,66
Taux de couverture par financement CAGB			52,32%		100,00%	31,50%	100,00%	60,41%	remboursement de capital	51,22%	68,92%	remboursement de capital

Tableau II : Révision de l'AP

Révision 2009 (BP 2009)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	2010	2011
DEPENSES												
20	études		66 230,74		43 017,01	4 152,50	2 810,60	1 250,63		15 000,00		
21	acquisitions foncières	564 845,90	666 153,70			20 035,55	205 752,31	90 288,34	77,50	350 000,00		
21	VRD		0,00									
23	maîtrise d'œuvre		586 899,58		167 428,95	118 476,81	116 895,63	60 428,38		60 000,00	55 000,00	8 669,81
23	travaux		9 970 326,84		1 45 543,24	1 481 970,84	2 186 397,08	1 937 465,39	917 278,87	1 776 788,00	1 445 000,00	225 426,66
21	aménagements et équipements		0,00									
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers		0,00									
TOTAL		564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	1 624 635,70	2 511 855,62	2 089 432,74	917 356,37	2 201 788,00	1 500 000,00	234 096,47
RECETTES												
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour		4 676 704,00		0,00	1 112 878,29	0,00	827 298,70	0,00	377 007,00	2 076 916,00	282 604,01
16 ou 023	emprunt ou autofinancement		6 612 906,86		210 445,96	511 757,41	2 511 855,62	1 262 134,04	917 356,37	1 824 781,00	-576 916,00	-48 507,54
Taux de couverture par financement CAGB			58,58%		100,00%	31,50%	100,00%	60,41%	100,00%	82,88%	remboursement de capital	remboursement de capital

II. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.I

Opération « Acquisition de bus et matériel embarqué » (Budget annexe Transports)

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.I intitulée « Acquisition de bus et matériel embarqué ».

Intitulé : Acquisition de bus et de matériel embarqué

Commission concernée : Transports, Infrastructures et Déplacements - Commission n° 2

Service pilote : Direction des Transports et Infrastructures et Déplacements

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (25 juin 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 615 804,29	12 974 755,12	13 831 671,44	856 916,32
Montant des recettes de l'AP	150 000,00	165 913,00	171 370,04	5 457,04
Besoin de financement de l'AP	10 465 804,29	12 808 842,12	13 660 301,40	851 459,28

B/ Rappel du programme initial révisé

L'autorisation de programme a pour objet le renouvellement du parc de bus urbain et des matériels embarqués, dans le cadre de marchés pluriannuels et dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, défini contractuellement dans la convention de délégation de service public du 1^{er} juillet 2005.

Le programme initial de l'AP-CP, voté le 10 février 2006, prévoyait une dépense de 10 615 804,29 € HT sur 4 années (2006 à 2009), soit environ 2 600 000 € HT par an pour l'acquisition de bus et matériels embarqués. Le 16 février 2007, ce programme a été révisé afin de prendre en compte une réduction de plus de 25 % par an des crédits affectés à l'opération, avec des dépenses annuelles d'environ 1 800 000 € HT par an. Le montant total de l'opération, soit 13 063 642,07 €, est alors calculé sur 7 années.

Le programme de l'AP-CP a ensuite été révisé le 22 juin 2007 puis le 12 octobre 2007. Ces révisions successives ont entraîné une révision de l'échéancier sur 2007 et 2011 (augmentation du crédit de paiement 2007 et réduction du crédit de paiement de 2011). Ces modifications s'expliquent par le rythme de cette AP-CP qui s'est traduit par un paiement au tout début 2007 d'une partie des commandes réalisées en 2006.

L'AP-CP a été également modifiée le 25 janvier 2008 car si le coût global de ce programme a été évalué à environ 2,6 M €, le rythme des livraisons prévu a fixé le besoin de financement à ce moment là à 1,855 M € pour 2008.

Enfin, afin de respecter les obligations contractuelles de la DSP 2005-2010, il a été nécessaire d'augmenter les crédits de paiement de la section d'investissement du budget annexe transport 2008, pour prendre en compte le besoin de financement pour le paiement d'un bus moyenne capacité et pour le remplacement de moteurs pour bus urbains. Le besoin de financement complémentaire s'est élevé à 285 000 € HT. Cette augmentation du crédit de Paiement de l'année 2008 de 285 000 € HT s'est opérée par un transfert depuis le Crédits de Paiement 2008 de l'AP/CP « Extension du dépôt de Planoise ».

Ainsi en moyenne sur la période 2006-2011, après révision, environ 2 300 000 € HT par an sont consacrés à l'acquisition de bus et matériels embarqués.

C/ Révision de l'AP

Certaines dépenses engagées en 2008 n'ont pas encore été mandatées. Ces factures en attente représentent 81 704,95 € HT. Ce montant doit donc être reporté sur le crédit de paiement 2009 qui s'élève donc à 2 550 808,31 € HT.

Par ailleurs, afin de respecter les obligations contractuelles de la DSP 2005-2010, notamment le plan pluriannuel d'investissement, et dans l'optique de la future DSP à compter de 2011, il est nécessaire d'envisager une augmentation des crédits de paiement de la section d'investissement, pour les années 2010 et 2011.

Le besoin de financement complémentaire s'élève ainsi à 646 617 € HT pour l'année 2010 et à 210 300 € HT pour l'année 2011 soit une augmentation du montant total de l'AP de 856 916 €.

Enfin, le montant des recettes sur l'ensemble de l'AP augmente pour atteindre 171 370,04 € au lieu de 165 913 €, du fait des recettes effectivement perçues en 2008 supérieures aux prévisions 2008.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et de matériel embarqué » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Révision de l'AP « Acquisition de bus et matériel embarqué »

Tableau I : Programme initial révisé

Révision 2008 (25 juin 2008)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2008	2009
DEPENSES						
21	Acquisitions matériel de transport	12 974 755,12	1 849 499,17	3 373 069,22	2 140 000,00	2 469 103,36
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	0,00				
23	travaux	0,00				
21	aménagement et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	12 974 755,12	1 849 499,17	3 373 069,22	2 140 000,00	2 469 103,36
RECETTES						
13	subvention : ADEME , ...	165 913,00	15 913,00	28 436,02	31 563,98	30 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	12 808 842,12	1 833 586,17	3 344 633,20	2 108 436,02	2 439 103,36
	Taux de couverture par financement CAGB	98,72%	99,14%	99,16%	98,53%	98,78%
						98,19%
						97,99%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009
DEPENSES						
21	Acquisitions matériel de transport	13 831 671,44	1 849 499,17	3 373 069,22	2 058 295,05	2 550 808,00
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	0,00				
23	travaux	0,00				
21	aménagement et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	13 831 671,44	1 849 499,17	3 373 069,22	2 058 295,05	2 550 808,00
RECETTES						
13	subvention : ADEME , ...	171 370,04	15 913,00	28 436,02	37 021,02	30 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	13 660 301,40	1 833 586,17	3 344 633,20	2 021 274,03	2 520 808,00
	Taux de couverture par financement CAGB	98,76%	99,14%	99,16%	98,20%	98,82%
						98,70%
						98,24%

III. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.2

Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise (Budget annexe transports) »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 06.2 intitulée « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise ».

Intitulé : Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise

Commission concernée : Transports, Infrastructures et Déplacements - Commission n° 2

Service pilote : Direction des Transports, Infrastructures et Déplacements

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (25 juin 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	1 672 240,80	2 526 976,35	2 526 976,35	0,00
Montant des recettes de l'AP	0,00	800 000,00	600 000,00	-200 000,00
Besoin de financement de l'AP	1 672 240,80	1 726 976,35	1 926 976,35	200 000,00

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise sur une parcelle adjacente anciennement occupée par le bâtiment de la société SPIC. Cette extension doit répondre aux besoins de l'exploitation du réseau GINKO en améliorant la performance et la sécurité du dépôt.

Pour rendre l'ensemble du site fonctionnel et cohérent pour l'exploitation de transport public, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement (bâtiments et infrastructures).

Ce programme a été révisé le 16 février 2007 afin de prendre en compte un nouveau phasage du projet avec :

- fin 2007 : livraison des bâtiments administratifs,
- mi 2008 : livraison des ateliers et de l'ensemble de l'opération.

L'achèvement de l'opération a donc été décalé à fin juin 2008 et les crédits de paiement répartis sur une période qui court de l'année 2006 à l'année 2009 incluse.

L'autorisation de programme a été révisée, une première fois, le 25 janvier 2008 afin de répondre aux nécessités d'actualisation d'une enveloppe budgétaire préalable définie en 2004 et à la prise en compte de l'évolution des contraintes techniques et réglementaires de l'opération. Ce projet, indispensable pour le regroupement des ateliers et fonctions administratives sur le dépôt de Planoise, et le transfert de 25 bus de Trey à Planoise, intervient dans le cadre du programme de la DSP (réduction de la contribution financière forfaitaire de 180 K € HT valeur 2004 par an) et dans le cadre plus global du projet TCSP (conservation d'un dépôt bus moderne et disparition du dépôt de Trey).

L'actualisation entre 2004 et 2008 s'élève ainsi à + 23 % (+ 18 % entre 2004-2007 et + 5 % entre 2007-2008), soit une actualisation d'environ 454 735,55 € HT et le coût d'adaptation technique et réglementaire du projet est évalué à 400 000 € HT. Le montant global de l'AP est augmenté de 854 735,55 €

Une demande de subvention de 800 000 € a été sollicitée auprès du FEDER dans le cadre de l'appel à projets urbains.

Enfin, il a été décidé fin 2007 de poursuivre les négociations avec le maître d'oeuvre FERRINI afin qu'il propose un nouvel APS en fonction de l'enveloppe financière révisée. De ce fait, le démarrage des travaux s'en est trouvé retardé.

Par conséquent et afin de faire face à un besoin de financement pour l'AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » de 285 000 € HT, il a été proposé de diminuer le crédit de paiement 2008 de l'AP/CP « Extension du dépôt de Planoise » de ce montant.

Le montant global de l'AP n'a pas été modifié. Il s'agit juste d'un ajustement de l'échéancier, le crédit de paiement 2009 passant de 1 000 000 € HT à 1 285 000 € HT.

C/ Révision de l'AP

Le montant de l'autorisation de programme est inchangé, en dépenses, par rapport à la dernière révision. Il s'établit à 2 526 976,35 € HT. Toutefois, afin de tenir compte de l'avancée réelle de l'opération, les crédits de paiement sont modifiés. L'attribution des marchés de travaux étant en cours, un glissement des crédits 2008 non consommés a été effectué sur 2009.

La modification de l'AP est nécessaire pour ajuster le montant des recettes attendues pour ce projet. En effet, alors que 800 000 € avaient été sollicités au titre du FEDER, la participation dédiée à cette opération ne pourra pas excéder 600 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Extension du dépôt de Planoise » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2010.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Révision de l'AP « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise »

Tableau I : Programme initial révisé

Révision 2008 (25 juin 2008)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES								
20	études	26 554,35	0,00	26 554,35				
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	422,00	422,00					
23	travaux	2 500 000,00		1 215 000,00	1 285 000,00			
21	aménagements et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	2 526 976,35	422,00	26 554,35	1 215 000,00	1 285 000,00	0,00	0,00
RECETTES								
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	800 000,00		0,00	0	300 000	400 000	100 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 726 976,35	422,00	26 554,35	1 215 000,00	985 000,00	-400 000,00	-100 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	68,34%	100,00%	100,00%	100,00%	76,65%	remboursement de capital	remboursement de capital

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	2010
DEPENSES							
20	études	47 829,35	0,00	26 554,35	6 275,00	15 000,00	2 181,10
21	acquisitions foncières	0,00					
21	VRD	0,00					
23	maîtrise d'œuvre	117 267,00	422,00			116 845,00	29 207,62
23	travaux	1 903 727,91			53 727,91	1 850 000,00	426 763,37
21	aménagements et équipements	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
	TOTAL	2 526 976,35	422,00	26 554,35	60 002,91	1 981 845,00	458 152,09
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000,00		0,00	0	300 000	300 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 926 976,35	422,00	26 554,35	60 002,91	1 681 845,00	158 152,09
	Taux de couverture par financement CAGB	76,26%	100,00%	100,00%	100,00%	84,86%	34,52%

IV. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.4

Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.4 intitulée « Opération requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre ».

Intitulé : Opération requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre

Commission concernée : Environnement, Développement Durable et Cadre de vie - Commission n°4

Service pilote : Service Environnement

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (25 janvier 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	225 000,00	306 023,04	311 184,08	5 161,04
Montant des recettes de l'AP	20 000,00	38 000,00	38 000,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	205 000,00	268 023,04	273 184,08	5 161,04

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet de requalifier l'entrée d'agglomération à Morre par l'acquisition et la déconstruction de plusieurs bâtiments puis la réalisation d'un espace public sommaire d'agglomération.

C/ Révision de l'AP

Le montant total de l'AP en dépenses est augmenté de 5 161,04 € en raison de l'ajustement des dépenses réellement réalisées en 2007 et 2008.

Par ailleurs, il est proposé de réviser l'échéancier de l'AP/CP en dépenses et recettes du fait du glissement des crédits de paiement de 2009/2011 à 2011/2013. L'intervention sur le terrain (par l'acquisition et la démolition des bâtiments) est décalée à 2011/2013 du fait de négociations foncières complexes.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2013.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

11/35

Révision de l'AP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2008 (25 janvier 2008)									
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Prévision réalisé 2007	2008	2009	2010	2011	
DEPENSES									
20	études		0,00						
21	acquisitions foncières	29 300,00	0,00						
21	VRD		0,00						
23	maîtrise d'œuvre		306 023,04	50 023,04	6 000,00	81 000,00	85 000,00	84 000,00	
23	travaux		0,00						
21	aménagement et équipements		0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers		0,00						
	TOTAL	29 300,00	306 023,04	50 023,04	6 000,00	81 000,00	85 000,00	84 000,00	
RECETTES									
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville		38 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	18 000,00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300,00	268 023,04	50 023,04	6 000,00	71 000,00	75 000,00	66 000,00	
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	87,58%	100,00%	0,00%	87,65%	88,24%	78,57%	

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)									
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	2009	2010	2011	2012	2013
DEPENSES									
20	études		5 561,40	4 449,12	1 112,28				
21	acquisitions foncières	29 300,00	0,00						
21	VRD		0,00						
23	maîtrise d'œuvre		302 617,73	52 617,73			80 000,00	85 000,00	85 000,00
23	travaux		3 004,95	3 004,95					
21	aménagement et équipements		0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers		0,00						
	TOTAL	29 300,00	311 184,08	57 066,85	0,00	0,00	80 000,00	85 000,00	85 000,00
RECETTES									
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville		38 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00	10 000,00	10 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300,00	273 184,08	57 066,85	-9 000,00	0,00	71 000,00	75 000,00	75 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	87,79%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

V. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°4.03

Opération « Résorption des friches industrielles »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°4.03 intitulée « Résorption des friches industrielles ».

Intitulé : Résorption des Friches industrielles

Commission concernée : Développement durable, Environnement et Cadre de Vie – Commission n°4

Service pilote : Service de l'Environnement

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP révisée (16 octobre 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	1 152 000,00	529 194,23	506 864,00	-22 330,23
Montant des recettes de l'AP	535 000,00	130 309,72	171 594,72	41 285,00
Besoin de financement de l'AP	617 000,00	398 884,51	335 269,28	-63 615,23

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme doit permettre la résorption des friches industrielles de Deluz et de Montferrand le Château, prévue dans le cadre des projets et contrat d'agglomération.

En dépenses, les crédits de paiements ont été réorganisés en fonction de l'avancement des travaux et l'autorisation de programme était réduite de 561 465,72 € par rapport au montant initial ce qui l'a portait à 544 453,29 €.

C/ Révision de l'AP de janvier 2009

En dépenses, l'autorisation de programme est définitivement arrêtée à 506 864 €. Cette diminution de l'AP est due au changement de mode opératoire de la déconstruction de la passerelle de Montferrand le Château.

Le montant de l'autorisation de programme en recette est augmenté. Il est porté à 171 594,72 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Résorption des friches industrielles » et de son découpage en crédits de paiement sur l'année 2009.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Révision de l'AP « Résorption des friches industrielles »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2008 (octobre 2008)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2008
DEPENSES							
20	études	76 807,46		2 441,75	32 733,35	24 745,36	16 887,00
21	acquisitions foncières	0,00					
21	VRD	0,00					
23	maîtrise d'œuvre et travaux aménagements et équipements	452 386,77		90 090,66	726,45	20 856,66	340 713,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
	TOTAL	529 194,23	0,00	92 532,41	33 459,80	45 602,02	357 600,00
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE	130 309,72	0,00	17 502,93	0,00	49 806,79	63 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	398 884,51	0,00	75 029,48	33 459,80	-4 204,77	294 600,00
	Taux de couverture par financement CAGB	75,38%		81,08%	100,00%	remboursement de capital	82,38%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2009
DEPENSES							
20	études	60 781,58		2 441,75	32 733,35	24 745,36	861,12
21	acquisitions foncières	0,00					
21	VRD	0,00					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	433 866,42		90 090,66	726,45	20 856,66	322 192,65
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
13	régularisation comptable	12 216,00					12 216,00
	TOTAL	506 864,00	0,00	92 532,41	33 459,80	45 602,02	335 269,77
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE	171 594,72	0,00	17 502,93	0,00	49 806,79	66 285,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	335 269,28	0,00	75 029,48	33 459,80	-4 204,77	-66 285,00
	Taux de couverture par financement CAGB	66,15%		81,08%	100,00%	remboursement de capital	88,67%
							remboursement de capital

VI. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°4.04

Opération « Aménagement de la Malate »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°4.03 intitulée « Aménagement de la Malate ».

Intitulé : Aménagement de la Malate

Commission concernée : Développement durable, Environnement et Cadre de Vie - Commission n° 4

Service pilote : Service Environnement

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (16 octobre 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	5 870 000,00	3 559 122,23	3 559 122,23	0,00
Montant des recettes de l'AP	2 200 000,00	836 280,00	806 280,00	-30 000,00
Besoin de financement de l'AP	3 670 000,00	2 722 842,23	2 752 842,23	30 000,00

B/ Rappel du programme initial révisé

Un stade d'eau vive était prévu au départ du projet, ce qui explique le montant de l'AP initiale (5 870 000 €).

Cette autorisation de programme doit permettre la réalisation d'une passerelle modes doux sur le Doubs, au droit du barrage de la Malate.

C/ Révision de l'AP

Le montant de l'autorisation de programme, en dépenses, reste inchangé par rapport à la révision d'octobre 2008 soit 3 559 122,33 € TTC

Le montant total des recettes est arrêté à 806 280 € dont 506 280 € de subventions FEDER (notification du 2/12/08) et 300 000 € au titre du CPER (notification du 07/06/08).

Le montant des recettes attendues est diminué car la demande de participation de 30 000 € de l'ADEME au titre des modes doux n'a pas abouti.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la Malate » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2010.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

15/35

Révision de l'AP « Aménagement de la Malate »

Tableau I : Programme initial révisé

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	REVISION 2008 (16 octobre 2008)						
			Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2008	2009	2010
DEPENSES									
20	études	182 000,00	11 027,12	8 707,36	6 831,32	59 225,39	30 000,00	50 000,00	16 208,81
21	acquisitions foncières	11 197,50			0,00		11 197,50		
21	VRD	0,00			0,00				
23	maîtrise d'œuvre	211 604,73		0,00	16 605,07	41 439,66	20 000,00	100 000,00	33 560,00
23	travaux	3 154 320,00			0,00		950 000,00	1 792 160,00	412 160,00
21	aménagements et équipements	0,00			0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00			0,00				
	TOTAL	3 559 122,23	11 027,12	8 707,36	23 436,39	100 665,05	1 011 197,50	1 942 160,00	461 928,81
RECETTES									
13	subvention : FEDER, CITE, CPER	836 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696 280,00	140 000,00
	Affectation FDPT	900 000,00				900 000,00			
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 722 842,23	11 027,12	8 707,36	23 436,39	100 665,05	1 011 197,50	1 245 880,00	321 928,81
	Taux de couverture par financement CAGB	76,50%	100,00%	100,00%	100,00%	remboursement de capital	100,00%	64,15%	69,69%

Tableau II : Révision de l'AP

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Révision 2009 (BP 2009)						
			Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	2010
DEPENSES									
20	études	182 000,00	11 027,12	8 707,36	6 831,32	59 225,39		50 000,00	46 208,81
21	acquisitions foncières	0,00			0,00				11 197,50
21	VRD	0,00			0,00				
23	maîtrise d'œuvre	211 604,73		0,00	16 605,07	41 439,66	2 209,99	100 000,00	51 350,01
23	travaux	3 154 320,00			0,00			1 792 160,00	1 362 160,00
21	aménagements et équipements	0,00			0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00			0,00				
	TOTAL	3 559 122,23	11 027,12	8 707,36	23 436,39	100 665,05	2 209,99	1 942 160,00	1 470 916,32
RECETTES									
13	subvention : FEDER, CITE, CPER	806 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 311,00	345 969,00
	Affectation FDPT	900 000,00				900 000,00			
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 752 842,23	11 027,12	8 707,36	23 436,39	100 665,05	2 209,99	1 481 849,00	1 124 947,32
	Taux de couverture par financement CAGB	77,35%	100,00%	100,00%	100,00%	remboursement de capital	100,00%	76,30%	76,48%

VII. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.7

Opération « Energie / Plateforme bois »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.7 intitulée « Energie Plateforme bois ».

Intitulé : Energie / Plateforme bois

Commission concernée : Développement durable, Environnement et Cadre de Vie - Commission n° 4

Service pilote : Service Environnement

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (25 janvier 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	808 000,00	648 046,60	624 569,84	-23 476,76
Montant des recettes de l'AP	447 000,00	398 800,00	398 800,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	361 000,00	249 246,60	225 769,84	-23 476,76

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la réalisation d'une plateforme de stockage de bois-énergie d'agglomération.

La plateforme de stockage de bois-énergie est située rue Einstein à Besançon. Il s'agit d'un hangar de stockage de 1 000 m² implanté sur un terrain de 3 500 m². Ce lieu de stockage couvert, ouvert sur ses deux pignons, permettra de stocker et faire sécher des plaquettes forestières destinées à des chaufferies bois. Un bâtiment modulaire a également été implanté sur la parcelle pour accueillir une personne chargée de la gestion du site.

Le marché de travaux a été réceptionné en juillet 2008 et les dernières réserves ont pu être levées en septembre. La plateforme bois a été mise en service en septembre 2008.

C/ Révision de l'AP

Le montant total des dépenses s'élève à 624 569,94 € contre 648 046 € prévus lors de la révision de l'AP du 25 janvier 2008 soit une diminution de 23 476,76 €.

L'AP initiale s'élevait à 808 000 €.

L'ensemble des factures ayant été payées avant la fin de l'année 2008, les justificatifs financiers seront envoyés à l'Etat pour le financement ATSR, à la Région FC et à l'ADEME en janvier 2009. Les versements des subventions, pour un montant total de 398 800 €, n'interviendront donc qu'en 2009. Les recettes sont donc reportées à 2009, sans que le montant prévu à l'AP ne soit modifié.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Energie / Plateforme bois » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

17/35

Révision de l'AP « Energie / Plateforme bois »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2008 (25 janvier 2008)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Prévision réalisé 2007	2008
DEPENSES							
20	études	3 408,60			0,00	3 408,60	0,00
21	acquisitions foncières	71 533,57				71 533,57	0,00
21	VRD - aménagement équipements	0,00				0,00	0,00
23	maîtrise d'œuvre et travaux	571 906,97				14 906,97	557 000,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	1 197,46				552,46	645,00
	TOTAL	648 046,60	0,00	0,00	0,00	90 401,60	557 645,00
RECETTES							
13	subventions	398 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 800,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	249 246,60	0,00	0,00	0,00	90 401,60	158 845,00
	Taux de couverture par financement CAGB	38,46%				100,00%	28,48%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009
DEPENSES								
20	études	9 248,06			0,00	3 408,60	5 839,46	0,00
21	acquisitions foncières	71 533,57				71 533,57		
21	VRD - aménagement équipements	0,00				0,00		
23	maîtrise d'œuvre et travaux	540 234,58				14 906,97	525 327,61	0,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	3 553,63				552,46	3 001,17	0,00
	TOTAL	624 569,84	0,00	0,00	0,00	90 401,60	534 168,24	0,00
RECETTES								
13	subventions	398 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 800,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	225 769,84	0,00	0,00	0,00	90 401,60	534 168,24	-398 800,00
	Taux de couverture par financement CAGB	36,15%				100,00%	100,00%	Remboursement de capital

VIII. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.6

Opération « Equipements Fluviaux »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.6 intitulée « Equipements Fluviaux ».

Intitulé : Equipements Fluviaux

Commission concernée : Culture, Tourisme Sports - Commission n°5

Service pilote : Service Culture, Tourisme et Sports

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP révisée (16 octobre 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	3 241 000,00	3 913 812,49	3 913 812,11	-0,38
Montant des recettes de l'AP	2 463 000,00	1 864 420,27	1 864 427,27	7,00
Besoin de financement de l'AP	778 000,00	2 049 392,22	2 049 384,84	-7,38

B/ Rappel du programme initial révisé

L'AP/CP porte sur la mise en place d'un port d'agglomération à travers 3 opérations :

- la réhabilitation de la maison éclusière du Moulin St-Paul (réalisé en 2005),
- l'aménagement de quais à Besançon (sur le site du Port fluvial) permettant l'accueil d'une halte fluviale (2008-2009),
- l'aménagement de quais à Deluz permettant l'accueil d'une halte et le développement d'une base technique (2008/2009).

Lors de la révision de l'AP en octobre 2008, le montant global de l'AP a été augmenté de 389 200 € T.T.C en raison des travaux supplémentaires à conduire à Besançon (palplanches, aménagements conformes au projet de Cité des Arts) et à Deluz (sécurisation des quais) et d'un transfert des crédits de 90 000 € pour l'aménagement de la plateforme à l'arrière du quai de Deluz initialement inscrits dans l'opération des friches industrielles.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, les modifications proposées par rapport à la dernière révision portent uniquement sur un réajustement des crédits de paiement 2009 au regard des travaux réalisés en 2008. Le crédit de paiement 2009 est ainsi porté à 1 355 869,43 € au lieu des 782 263,79 € inscrits dans l'autorisation de programme révisée en octobre 2008. La diminution de l'AP en dépenses (- 0,38 €) est due à un arrondi du CP 2009.

En recettes, le crédit de paiement 2009 est réajusté compte tenu des versements reçus en 2008. Il passe de 723 433,00 € à 1 423 220 €. L'augmentation minimale de + 7 € de ces recettes correspond au simple réajustement des montants de subvention réellement perçus.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Equipements Fluviaux » et de son découpage en crédits de paiement sur l'année 2009.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

19/35

Révision de l'AP « Equipements Fluviaux »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2008 (octobre 2008)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
DEPENSES						
20	études	275 600,88	2 596,73	4 095,10	103 854,06	4 946,65
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	349 353,79		84 416,06	89 256,28	7 642,44
23	travaux	3 288 515,02		87 251,13	0,00	151 137,28
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	342,80		342,80		
	TOTAL	3 913 812,49	2 596,73	176 105,09	193 110,34	163 726,37
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 864 420,27	0,00	13 500,00	27 678,00	14 649,27
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 049 392,22	2 596,73	162 605,09	165 432,34	149 077,10
	Taux de couverture par financement CAGB	52,36%	100,00%	92,33%	85,67%	91,05%
						58,20%
						Remboursement de capital
						782 263,79
						2 596 010,17
						1 085 160,00
						1 510 850,17
						58 830,79
						723 433,00
						60 000,00
						100 108,34
						51 871,56
						630 283,89

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
DEPENSES						
20	études	185 492,35	2 596,73	4 095,10	103 854,06	4 946,65
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	362 297,53		84 416,06	89 256,28	7 642,44
23	travaux	3 365 679,43		87 251,13	0,00	151 137,28
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	342,80		342,80		
	TOTAL	3 913 812,11	2 596,73	176 105,09	193 110,34	163 726,37
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 864 427,27	0,00	13 500,00	27 678,00	14 649,27
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 049 384,84	2 596,73	162 605,09	165 432,34	149 077,10
	Taux de couverture par financement CAGB	52,36%	100,00%	92,33%	85,67%	91,05%
						80,94%
						Remboursement de capital
						1 423 220,00
						385 380,00
						1 637 024,58
						-67 351,00
						1 198 472,00
						2 022 404,58
						1 355 869,00

IX. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.3

Opération « Cité des Arts et de la Culture »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.3 intitulée « Cité des Arts et de la Culture ».

Intitulé : Cité des Arts et de la Culture

Commission concernée : Culture, Tourisme et Sports - Commission n°5

Service pilote : Service Culture, Tourisme et Sports

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (12 octobre 2007)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	16 146 000,00	48 662 525,76	48 662 525,76	0,00
Montant des recettes de l'AP	10 800 000,00	36 290 782,00	36 290 782,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	5 346 000,00	12 371 743,76	12 371 743,76	0,00

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la construction de la « Cité des Arts et de la Culture », comprenant le futur Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) et les aménagement extérieurs annexes.

C/ Révision de l'AP

L'opération « Cité des Arts et de la Culture » a connu en 2008 un décalage de calendrier qui est dû à la remise d'un deuxième Avant-Projet Sommaire et d'un deuxième Avant-Projet Détaillé. La révision porte donc sur le glissement des dépenses sur les années 2009 à 2012 sans modifier le montant total de l'opération.

Précisons que le nouveau CRR ne pourra être réalisé qu'à la condition de l'obtention de la subvention de l'Etat (3,735 M €).

M. BONNET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Cité des Arts et de la Culture » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2012.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 126

Contre : 0

Abstention : 0

Révision de l'AP « Cité des Arts et de la Culture »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2007 (12 octobre 2007- DM 2)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	réalisé 2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
DEPENSES										
Contribution CAGB										
20	études, assistance et conseil	414 676,76	38 875,76	110 969,00	178 264,00	42 889,00	21 839,00	21 839,00	529 000,00	
21	acquisitions foncières	529 000,00							85 473,00	
23	maîtrise d'œuvre	3 917 610,00		442 778,00	1 100 016,00	806 833,00	757 895,00	724 515,00		
23	travaux	19 671 739,00				5 534 196,00	7 866 621,00	6 270 922,00		
21	aménagement et équipements	741 620,00						741 520,00		
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours	713 546,00		194 212,00	349 146,00	7 894,00	79 174,00	77 200,00	5 920,00	
	TOTAL	25 987 990,76	38 875,76	747 959,00	1 627 426,00	6 391 812,00	8 725 629,00	7 836 996,00	620 393,00	
Contribution des autres partenaires										
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	22 674 535,00	0,00	931 000,00	1 331 530,00	6 276 068,00	6 017 222,00	8 043 939,00	74 776,00	
	TOTAL	22 674 535,00	0,00	931 000,00	1 331 530,00	6 276 068,00	6 017 222,00	8 043 939,00	74 776,00	
	TOTAL	48 662 525,76	38 875,76	1 678 959,00	2 958 956,00	12 667 880,00	14 742 761,00	15 879 936,00	696 169,00	
RECETTES										
	Recettes propres	36 290 782,00	0,00	1 007 247,00	1 331 530,00	8 816 068,00	9 017 222,00	12 043 939,00	4 074 776,00	
45	Participation des partenaires	22 674 535,00	0,00	931 000,00	1 331 530,00	6 276 068,00	6 017 222,00	8 043 939,00	74 776,00	
13	subventions :	13 616 247,00	0,00	76 247,00	0,00	2 540 000,00	3 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	12 371 743,76	38 875,76	671 712,00	1 627 426,00	3 851 812,00	6 725 629,00	3 836 996,00	-3 379 607,00	Remboursement de capital
	Taux de couverture par financement CAGB	25,42%	100,00%	40,01%	56,00%	30,41%	38,84%	24,16%		

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	réalisé 2006	2007	Réalisé 2008	2009	2010	2011	2012	
DEPENSES										
Contribution CAGB										
20	études, assistance et conseil	414 675,76	38 875,76	37 723,82	101 007,47	78 000,00	130 000,00	29 068,71		
21	acquisitions foncières	529 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00		529 000,00	
23	maîtrise d'œuvre	3 902 377,40		351 454,99	423 773,08	1 275 000,00	985 000,00	521 279,54		345 869,79
23	travaux	19 690 015,80			0,00	5 534 196,00	7 884 897,80	6 270 922,00		
21	aménagement et équipements	741 520,00						741 520,00		
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours	710 401,80		5 698,43		351 867,00	79 174,00	77 200,00	196 462,37	
	TOTAL	25 987 990,76	38 875,76	389 178,81	530 478,98	7 239 063,00	9 079 071,80	7 639 990,25	1 071 332,16	
Contribution des autres partenaires										
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	22 674 535,00	0,00	135 276,57	448 198,97	5 922 896,00	7 569 857,03	6 687 946,00	1 910 360,43	
	TOTAL	22 674 535,00	0,00	135 276,57	448 198,97	5 922 896,00	7 569 857,03	6 687 946,00	1 910 360,43	
	TOTAL	48 662 525,76	38 875,76	524 455,38	978 677,95	13 161 959,00	16 648 928,83	14 327 936,25	2 981 692,59	
RECETTES										
	Recettes propres	36 290 782,00	0,00	433 706,59	433 706,59	9 684 164,00	12 129 950,00	10 687 946,00	2 900 383,41	
45	Participation des partenaires	22 674 535,00	0,00	378 408,00	433 706,59	5 894 164,00	7 369 950,00	6 687 946,00	1 910 360,41	
13	subventions :	13 616 247,00	0,00	76 224,00	0,00	3 790 000,00	4 760 000,00	4 000 000,00	990 023,00	
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	12 371 743,76	38 875,76	69 823,38	544 971,36	3 477 795,00	4 518 978,83	3 639 990,25	81 309,18	
	Taux de couverture par financement CAGB	25,42%	100,00%	13,31%	55,68%	26,42%	27,14%	25,40%	2,73%	

X. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.I

Opération « Subventions PLH »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.I intitulée « Subventions PLH ».

Intitulé : Subventions PLH

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n° 7

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (25 janvier 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	4 588 500,00	4 588 500,00	5 250 100,00	661 600,00
Montant des recettes de l'AP	0,00	0,00	0,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	4 588 500,00	4 588 500,00	5 250 100,00	661 600,00

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la gestion des fonds propres octroyés par le Grand Besançon dans le cadre défini par le Programme Local de l'Habitat voté en juin 2006 afin notamment de soutenir les bailleurs publics dans la réalisation de leurs opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration.

Ces subventions d'équilibre s'inscrivent dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale mais aussi des Programmes de Rénovation Urbaine (P.R.U) de Clairs-Soleils et de Planoise.

C/ Révision de l'AP

Il est proposé un accroissement des crédits de paiements de 661 600 € afin de faire face aux dépenses engendrées par la reconstruction du Forum suite à sa démolition dans le cadre du P.R.U de Planoise. Ainsi le montant global de l'Autorisation de Programme est désormais de 5 250 100 € contre 4 588 500 € auparavant (soit + 14 %).

Par ailleurs, du fait des retards pris dans les opérations de logements publics des bailleurs, il est proposé un glissement des dépenses vers la fin de la période (2012 et exercices suivants). Cela répond également à la nécessité pour le Grand Besançon de lisser les paiements sur l'ensemble de l'Autorisation de Programme.

Il est à noter que la relative souplesse des modalités de paiement aux bailleurs des subventions du Grand Besançon permet une gestion maîtrisée des crédits de paiement annuels.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions PLH » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2014.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

23/35

Révision de l'AP « Subventions PLH »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2008 (25 janvier 2008)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Prévision réalisée 2007	2008	2009	2010	2011	2012 et suivant	
DEPENSES									
20	études	0,00							
204	Subventions PCS+ORU	4 588 500,00	174 000,00	341 000,00	613 000,00	746 000,00	848 000,00	1 866 500,00	
21	acquisitions foncières	0,00							
21	aménagement et équipements	0,00							
23	travaux	0,00							
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00							
	TOTAL	4 588 500,00	174 000,00	341 000,00	613 000,00	746 000,00	848 000,00	1 866 500,00	
RECETTES									
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 588 500,00	174 000,00	341 000,00	613 000,00	746 000,00	848 000,00	1 866 500,00	
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	2010	2011	2012 et suivant	
DEPENSES									
20	études	0,00							
204	Subventions PCS+ORU	5 250 100,00	152 756,81	232 588,91	785 000,00	944 080,00	939 580,00	2 196 094,28	
21	acquisitions foncières	0,00							
21	aménagement et équipements	0,00							
23	travaux	0,00							
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00							
	TOTAL	5 250 100,00	152 756,81	232 588,91	785 000,00	944 080,00	939 580,00	2 196 094,28	
RECETTES									
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 250 100,00	152 756,81	232 588,91	785 000,00	944 080,00	939 580,00	2 196 094,28	
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

XI. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.2

Opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2008 »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.2 intitulée « Aides à la pierre déléguées 2006-2008 ».

Intitulé : Aides à la pierre déléguées 2006-2008

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n° 7

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (25 janvier 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 994 000,00	2 994 000,00	2 994 000,00	0,00
Montant des recettes de l'AP	2 921 330,00	2 994 000,00	2 994 000,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	72 670,00	0,00	0,00	0,00

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet de gérer les fonds (recettes et dépenses) délégués par l'Etat au Grand Besançon dans le cadre de la convention triennale relative aux aides à la pierre en faveur du logement public signée en janvier 2006.

Il s'agit uniquement des aides de l'Etat octroyées dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

C/ Révision de l'AP

Il est proposé un glissement des crédits de paiement tant en dépenses qu'en recettes, sans pour autant modifier le montant global de l'Autorisation de Programme soit 2 994 000 €.

En effet, des retards ayant été pris dans les opérations de construction neuve de logements publics, il est proposé un glissement des dépenses (et par conséquent des recettes) vers la période finale de l'Autorisation de Programmes (2012 et exercices suivants).

Il est à noter que la relative souplesse des modalités de paiement aux bailleurs des acomptes sur les subventions accordées (taux compris entre 20 et 50 % du total des montants accordés) permet une gestion maîtrisée des crédits de paiements annuels.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2008 » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2014.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

25/35

Révision de l'AP « Aides à la pierre déléguées 2006-2008 »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2008 (25 janvier 2008)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Prévision réalisé 2007	2008	2009	2010	2011	2012 et suiv.	
DEPENSES									
20	études	0,00							
204	Subvention	2 994 000,00	15 650,00	288 000,00	512 000,00	815 000,00	606 000,00	757 350,00	
21	acquisitions foncières	0,00							
23	maîtrise d'œuvre	0,00							
23	travaux	0,00							
21	aménagement et équipements	0,00							
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00							
	TOTAL	2 994 000,00	15 650,00	288 000,00	512 000,00	815 000,00	606 000,00	757 350,00	
RECETTES									
13	subventions :Etat	2 994 000,00	376 000,00	596 000,00	841 000,00	653 000,00	350 000,00	178 000,00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	-360 350,00	-308 000,00	-329 000,00	162 000,00	256 000,00	579 350,00	
	Taux de couverture par financement CAGB	0,00%	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	42,24%	76,50%	

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	2010	2011	2012 et suiv.	
DEPENSES									
20	études	0,00							
204	Subvention	2 994 000,00	650,00	206 298,79	524 000,00	736 019,00	643 500,00	883 532,21	
21	acquisitions foncières	0,00							
23	maîtrise d'œuvre	0,00							
23	travaux	0,00							
21	aménagement et équipements	0,00							
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00							
	TOTAL	2 994 000,00	650,00	206 298,79	524 000,00	736 019,00	643 500,00	883 532,21	
RECETTES									
13	subventions :Etat	2 994 000,00	256 173,26	513 239,16	723 500,00	590 500,00	387 500,00	523 087,58	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	-255 523,26	-306 940,37	-199 500,00	145 519,00	256 000,00	360 444,63	
	Taux de couverture par financement CAGB	0,00%	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	19,77%	39,78%	40,80%	

XII. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.2

Opération « Aires des gens du voyage »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.2 intitulée « Aires des gens du voyage ».

Intitulé : Aires des gens du voyage

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n° 7

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP révisée (16 octobre 2008)	AP révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 673 000,00	2 583 593,07	2 583 593,07	0,00
Montant des recettes de l'AP	1 423 000,00	1 629 687,00	1 629 687,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	1 250 000,00	953 906,07	953 906,07	0,00

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la création d'équipements à destination des gens du voyage afin de répondre aux engagements pris par le Grand Besançon dans le cadre du schéma départemental d'accueil de ces populations.

Il est à noter que le Grand Besançon a demandé la révision du schéma portant notamment sur le remplacement des aires d'accueil prévues à Grandfontaine et Besançon par des terrains familiaux qui correspondent beaucoup plus à la demande des familles.

C/ Révision de l'AP

Sans modification du montant global de l'autorisation de programme tant en dépenses qu'en recettes, il est proposé un accroissement des crédits de paiement pour 2009 afin de faire face à nos engagements suite à la réalisation de l'aire d'accueil de Saône (initialement budgétée en 2008) ainsi qu'à l'achèvement de celle de Pirey.

Il conviendra également de réaliser des terrains familiaux (environ une dizaine en 2009) sur l'ensemble de l'agglomération pour bénéficier des subventions de l'Etat en la matière (30 000 € par terrain environ) qui pourraient être supprimées en 2010 ou 2011.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aire des gens du voyage » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2010.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

27/35

Révision de l'AP « Aires des gens du voyage »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2008 (16 octobre 2008)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2008	2009	2010
DEPENSES									
20	études	59 646,80	1 435,20	1 778,45	31 544,50	4 888,65	7 000,00	3 000,00	10 000,00
21	acquisitions foncières	275 249,13		9 628,10	12 404,03		133 217,00	60 000,00	60 000,00
21	VRD et aménagements	1 453 433,02			969 185,31	79 247,71			405 000,00
23	maîtrise d'œuvre et travaux	764 974,24			32 627,60	47 346,64	506 000,00	164 000,00	15 000,00
204	Subvention d'équipement	3 424,13		0,00	3 424,13				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	26 865,75		15 865,75			3 000,00	3 000,00	5 000,00
	TOTAL	2 583 593,07	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	131 483,00	649 217,00	230 000,00	495 000,00
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 629 687,00	0,00	0,00	0,00	633 687,00	280 000,00	290 000,00	426 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	953 906,07	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	-502 204,00	369 217,00	-60 000,00	69 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	36,92%	100,00%	100,00%	100,00%	Remboursement de capital	56,87%	Remboursement de capital	13,94%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	2010
DEPENSES									
20	études	55 379,35	1 435,20	1 778,45	31 544,50	4 888,65	732,55	15 000,00	0,00
21	acquisitions foncières	267 344,00		9 628,10	12 404,03		45 311,87	100 000,00	100 000,00
21	VRD et aménagements	1 475 124,25			969 185,31	79 247,71			426 691,23
23	maîtrise d'œuvre et travaux	766 455,59			32 627,60	47 346,64	271 481,35	415 000,00	
204	Subvention d'équipement	3 424,13		0,00	3 424,13				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	15 865,75		15 865,75					
	TOTAL	2 583 593,07	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	131 483,00	317 525,77	530 000,00	526 691,23
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 629 687,00	0,00	0,00	0,00	633 687,00	16 172,00	500 000,00	479 828,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	953 906,07	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	-502 204,00	301 353,77	30 000,00	46 863,23
	Taux de couverture par financement CAGB	36,92%	100,00%	100,00%	100,00%	Remboursement de capital	94,91%	5,66%	8,90%

XIII. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°08.I

Opération « Financement des casernes »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°8.01 intitulée « Financement des casernes ».

Intitulé : Financement des casernes

Commission concernée : « Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs »
Commission n° 8

Service pilote : Direction des Moyens Techniques

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (25 janvier 2008)	AP précédente (25 janvier 2008)	AP révisée (19 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	6 448 000,00	6 448 000,00	6 683 091,00	235 091,00
Montant des recettes de l'AP	6 448 000,00	6 448 000,00	6 683 091,00	235 091,00
Besoin de financement de l'AP	0,00	0,00	0,00	0,00

B/ Rappel du programme initial voté

Conformément à la délibération du 22 juin 2007, portant sur le plan de financement des nouvelles casernes de pompiers de Besançon ouest (Brûlard) et Besançon Est (Chalezeule), l'autorisation de programme retrace les dépenses d'acquisition foncière en 2008 et la subvention d'investissement à verser au SDIS pour le financement des travaux.

C/ Révision de l'AP

L'AP est révisée et il est apporté des précisions sur le type de dépenses.

L'autorisation de programme créée le 25 janvier 2008 porte sur le financement des nouveaux centres d'intervention et de secours de Besançon Ouest (Brûlard) et Besançon Est (Chalezeule). Cette autorisation de programme était évaluée en, janvier 2008, à 6 448 000 € et était phasée de 2008 à 2011 en crédits de paiement selon les prévisions de réalisation du SDIS.

Par délibération en date du 22 février 2008, le conseil communautaire a décidé de prendre également en compte le financement du centre de première intervention renforcée (CPIR) de Saône dont les dépenses peuvent être décomposées ainsi : acquisition de terrain , plateformage et participation à la construction du CPIR.

Afin de pouvoir couvrir cette dépense imprévue dans l'AP d'origine, et conformément aux termes de la convention approuvée le 22 février 2008, il s'avère nécessaire de modifier l'autorisation de programme pour tenir compte, d'une part, du financement du CPIR de Saône et d'autre part, du rythme de versement des participations (période 2008-2011). L'AP modifiée s'élève à 6 683 091 €. Il est précisé que, dans cette AP, les coûts de plateformage estimés comprennent la viabilisation du terrain (pour les 3 sites) et, pour Saône, le montant de l'assiette foncière.

En terme de financement de cette opération, il est prévu un « prélèvement » ou fléchage à partir du FDPTP sur le base d'un montant à recevoir annuel de 2 069 000 €. Le montant inscrit en recette en 2010 et 2011 correspond au reliquat des années antérieures.

A l'unanimité, le Conseil de communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Financement des Casernes » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

29/35

Révision de l'AP « Financement des casernes »

Tableau I : Programme initial révisé

CREATION 2008 (25 janvier 2008)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2008	2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES							
20	études	0,00					
204	Subvention	5 998 000,00	600 000,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00
21	acquisitions foncières	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	maîtrise d'œuvre	0,00					
23	travaux	0,00					
21	aménagement et équipements	0,00					
23	frais annexes : annonces légales,	0,00					
	TOTAL	6 448 000,00	1 050 000,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00
RECETTES							
13	Fléchage FDPTP	6 448 000,00	1 050 000,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Taux de couverture par financement CAGB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2008	Réalisé 2008	2009	2010	2011
DEPENSES						
20	études	15 000,00		15 000,00		
204	Subvention	5 399 079,34	0,00	61 009,00	3 124 466,00	2 213 604,34
21	acquisitions foncières	399 011,66	319 011,66	80 000,00		
23	maîtrise d'œuvre	0,00				
23	travaux	870 000,00	0,00	570 000,00	300 000,00	
21	aménagement et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	6 683 091,00	319 011,66	726 009,00	3 424 466,00	2 213 604,34
RECETTES						
13	Fléchage FDPTP	6 683 091,00	319 011,66	726 009,00	3 424 466,00	2 213 604,34
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	0,00		0,00	0,00
	Taux de couverture par financement CAGB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

XIV. Révision de l'autorisation d'engagement et crédits de paiements n°08.02

Opération « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon 2009, 2010 et 2011 »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation d'engagements et de crédits de paiements n°8.02 intitulée « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon ».

Intitulé : Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon 2009, 2010 et 2011

Commission concernée : Finances, ressources Humaines, et Communication, TIC - Commission n°1

Service pilote : Direction Communication

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AE initiale (25 juin 2008)	AE précédente (25 juin 2008)	AE révisée (13 mars 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	600 000,00	600 000,00	600 000,00	0,00
Montant des recettes de l'AP	131 400,00	131 400,00	139 950,00	8 550,00
Besoin de financement de l'AP	468 600,00	468 600,00	460 050,00	-8 550,00

B/ Rappel du programme initial voté

Le Grand Besançon doit renouveler son marché pour la réalisation et la diffusion du magazine pour les années 2009, 2010 et 2011.

Afin qu'il soit réalisé et distribué dès le 1^{er} janvier 2009, la collectivité a choisi les prestataires en octobre 2008, pour réaliser le magazine et assurer la continuité de la diffusion dès janvier 2009.

L'autorisation d'engagement (AE) pour la réalisation du magazine a été votée le 25 juin 2008, à hauteur de 200 000 € en dépenses et 43 800 € en recettes par an.

C/ Révision de l'AE

Lors de la création de l'AE, le marché " Réalisation et diffusion du magazine de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ", ainsi que le marché " Régie publicitaire du magazine " n'étaient pas notifiés.

Après négociation, ce dernier a été notifié le 12 décembre 2008 pour un montant de 46 650 € de recettes par an, au lieu de 43 800 € prévus initialement.

Il convient donc de réviser cette autorisation d'engagement en recettes en portant le montant total des recettes publication sur 3 ans à 139 950 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation d'engagement intitulée « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon 2009, 2010 et 2011 » et sur son découpage en crédits de paiements sur la période 2009/2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

31/35

Révision de l'AE « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon »

Tableau I : Programme initial révisé

CREATION 2008 (25 juin 2008)							
Chapitre	Objet	Montant AE-CP à partir de 2009	2009	2010	2011		
		DEPENSES					
011	Conception et impression	477 900,00	159 300,00	159 300,00	159 300,00		
011	Distribution	122 100,00	40 700,00	40 700,00	40 700,00		
	TOTAL	600 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
		RECETTES					
73	Emplacement publicitaires	131 400,00	43 800,00	43 800,00	43 800,00		
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	468 600,00	156 200,00	156 200,00	156 200,00		
	Taux de couverture par financement CAGB	78,10%	78,10%	78,10%	78,10%	78,10%	

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (BP 2009)							
Chapitre	Objet	Montant AE-CP à partir de 2009	2009	2010	2011		
		DEPENSES					
011	Conception et impression	477 900,00	159 300,00	159 300,00	159 300,00		
011	Distribution	122 100,00	40 700,00	40 700,00	40 700,00		
	TOTAL	600 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
		RECETTES					
73	Emplacement publicitaires	139 950,00	46 650,00	46 650,00	46 650,00		
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	460 050,00	153 350,00	153 350,00	153 350,00		
	Taux de couverture par financement CAGB	76,68%	76,68%	76,68%	76,68%	76,68%	

XV. Création de l'autorisation d'engagement et crédits de paiements n°09.01

Opération « Réalisation de la première ligne de tramway »

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiements, il est proposé l'autorisation de programme suivante :

Intitulé : Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway

Commission concernée : Transports, Infrastructures et Déplacements - Commission n°2

Service pilote : TCSP

Présentation du programme :

Par délibération du 18 décembre 2008, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a arrêté les principales caractéristiques du projet de Transport en Commun en Site Propre dont le principe de réalisation avait été pris en décembre 2005. Elle a défini le tracé, la famille du mode de transport envisagé (mode guidé électrique) et le plan de financement prévisionnel.

Conformément au pacte politique du 18 décembre 2008 le projet ne pourra se faire que dans la mesure où l'ensemble des conditions financières est réuni :

- 60 M € de subventions,
- 210 M € d'investissement,
- pas de participation du budget principal par le biais de subvention d'équilibre,
- le différentiel de versement transport finance l'ensemble du projet dont les frais financiers générés par l'emprunt.

La faisabilité à moyen et long terme de ce plan de financement prévisionnel a été vérifiée dans une prospective budgétaire à l'automne 2008.

L'exercice de prospective a non seulement porté sur la réalisation de l'investissement, mais également sur la phase d'exploitation (tant en fonctionnement qu'en investissement, avec le renouvellement et l'entretien du matériel).

Ce plan de financement repose sur :

- une dépense d'investissement initial de **210 M € valeur 2008** (une actualisation des prix estimée à + 3 % est prise en compte soit un projet actualisé à 236,4 M €),
- une période d'études et de définition des différentes étapes et montants de l'opération ainsi que des acquisitions foncières (directement ou via la Ville de Besançon et/ou l'EPF) jusqu'en 2010 et **un lancement des travaux en 2011**,
- un financement par **le supplément de versement transport**, constitué de l'écart de produit de VT perçu entre le 1,05 % et le taux en vigueur (1,80 % en 2009); la variation annuelle des bases retenue par référence à la rétrospective constatée est de + 2,5 %,
- un financement anticipé depuis 2006 par la constitution d'une **provision de VT** qui sera effectivement mobilisée quand le supplément de produit VT de l'année sera insuffisant pour couvrir les dépenses réalisées. La provision à fin 2008 est estimée à 9,9 M €,
- des **subventions de partenaires** dont les dossiers de demande sont en cours (Etat via le Grenelle de l'environnement et le Plan Banlieue, l'Europe via le dossier d'Appel à Projets FEDER déposé par le Grand Besançon fin 2007, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Ville de Besançon) l'hypothèse retenue pour le montant de ces subventions est de **60 M €**,
- le solde à financer sera couvert par une mobilisation d'emprunt (une action particulière pour obtenir des prêts à taux bonifiés, notamment auprès de la Banque Européenne d'Investissement est en cours).

Le plan de financement reprend les différentes phases du projet, à savoir :

- les études préliminaires et assistance à maîtrise d'ouvrage (technique, administrative, communication, assistance financière, assistance juridique, études topographiques,...); les frais annexes dont l'indemnisation des commerçants gênés pendant la phase travaux,
- les acquisitions foncières,
- les maîtrises d'œuvre infrastructures, sur le centre de maintenance, sur les systèmes et la signalisation,
- les travaux d'infrastructures (préparatoires, ouvrages d'art, voirie, équipements urbains, parcs relais, ...) et liés aux systèmes (plateforme, voies spécifiques, énergie, courants forts et courants faibles...),
- les études de définition, la fabrication du matériel roulant et les essais,
- la réalisation du centre de maintenance.

Conformément à la délibération communautaire du 18 décembre 2008 et aux travaux prospectifs de l'automne, l'APCP ci-dessous intègre les investissements directs liés à la réalisation de la première ligne de Tramway (hors GER, frais financiers, charge de personnel de la cellule TCSP).

CREATION 2009											
Chapitre	Objet	2008 - Réalisations antérieures à la création de l'AP	Montant AP-CP à partir de 2009	Montant total du projet	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES											
20	études (dont assistances à maîtrise d'ouvrage)	274 380	9 283 147	9 557 527	2 115 518	1 145 596	1 487 726	1 781 784	1 864 239	669 774	218 510
21	acquisitions foncières	0	4 188 571	4 188 571	1 765 714	2 422 857	0	0	0	0	0
23	maîtrise d'œuvre	0	11 573 371	11 573 371	2 592 485	1 962 995	1 938 901	2 222 557	2 105 922	750 510	0
23	travaux	0	145 642 146	145 642 146	0	4 452 000	30 924 208	41 719 631	60 583 223	7 963 083	0
21	aménagement et équipements	0	53 448 102	53 448 102	0	1 884 444	8 477 778	34 998 360	8 087 520	0	0
23	Aléas	20 257	2 599 446	2 619 703	217 008	126 558	302 723	803 498	660 497	489 162	0
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0	9 386 911	9 386 911	1 594 150	1 640 581	1 687 013	1 748 922	1 795 353	920 892	0
TOTAL dont actualisation ds prix (moyenne à 3% par an)		294 637	236 121 695	236 416 332	8 284 876	13 635 032	44 818 349	83 274 753	75 096 755	10 793 421	218 510
RECETTES											
13	subventions UE, Etat, CR, CG25, Ville Base : 60 M€		60 000 000	60 000 000		1 126 937	4 426 699	11 204 587	20 818 688	18 774 189	3 648 900
Financement par le supplément de VT dégagé chaque année en fonction des autres opérations "TCSP"		294 637	57 638 251	57 932 888	8 284 876	12 508 095	12 487 030	11 220 058	8 052 314	1 933 850	3 152 028
Mobilisation de la provision VT dégagée en fonction de autres opérations "TCSP"			3 977 609	3 977 609			3 977 609				
16	emprunt ou autofinancement		114 505 835	114 505 835			23 927 011	60 850 108	46 225 752	-9 914 617	-6 582 419
Taux de couverture par financement CAGB (Hors VT)		0,00%	48,49%	0	0,00%	0,00%	53,39%	73,07%	61,55%	Remboursement anticipé	Remboursement anticipé

Remboursement anticipé d'emprunt suite au décalage de versement des subventions

Eléments complémentaires sur l'équilibre financier de l'opération complète TCSP

La prospective financière présentée en Conseil communautaire du 20 novembre 2008 prenait en compte l'opération complète dite TCSP (investissements tramway à 200 M € plus ou moins 20 M €, investissements connexes à hauteur de 13,5 M €, GER, frais financiers et fonctionnement induit). Cette analyse a permis de valider un projet équilibré par le seul différentiel de produit de versement transport, indépendamment du financement par le budget principal. Dans le cadre du dépôt du dossier de subvention au titre de l'appel à projets Grenelle, le projet de référence tramway adopté le 18 décembre 2008, mettait évidemment l'accent sur les seuls investissements tramway.

Aussi, l'opération complète dite TCSP, à compter de 2008, comprend :

- les investissements liés à la construction du tramway (identifiés dans la présente AP/CP), à hauteur de 210 M € en valeur 2008 (soit 235 M € actualisés),
- les investissements connexes que sont l'aménagement du dépôt de bus de Planoise (2,5 M €) et l'infrastructure ferroviaire nord (11 M €),
- les charges de fonctionnement du tramway (charges de personnel de la cellule TCSP, (environ 500 000 € par an), surcoût d'exploitation de la DSP à compter de 2014 (hypothèse de 3,7 M € par an, + 4 % par an),
- les gros entretiens et renouvellements (GER) et les frais financiers liés à cet investissement (frais d'emprunt à partir de 2012).

L'échéancier de chaque composante de l'opération complète de TCSP génère un besoin de financement comblé, années après années :

- en premier lieu par le produit supplémentaire de VT dégagé l'année en cours (0,75 point de taux de VT à partir de 2009 avec évolution des bases à + 2,5 % par an, soit 12 à 13 M € par an),
- puis le cas échéant, par la libération de la provision VT constituée entre 2006 et 2008 (9,9 M € au total),
- puis par les subventions de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Ville de Besançon (60 M €),
- et enfin, le solde, si nécessaire, est financé par un recours à l'emprunt.

De façon schématique, en instantané, sans prendre en compte le calendrier de l'ensemble des composantes de l'opération complète de TCSP, le recours à l'emprunt du seul projet de tramway est de 98 M €. La prise en compte des autres investissements et du fonctionnement de l'opération complète TCSP vient modifier la pondération de ces différents moyens de financement pour l'investissement tramway. En effet, en 2009 et 2010, le produit supplémentaire de VT et la libération de la provision VT sont d'abord utilisés pour le financement des opérations dépôt de Planoise, l'infrastructure Nord et les premiers travaux du tramway. Au total, les deux opérations d'investissements connexes sont quasiment intégralement financées par le VT et relativement peu par l'emprunt. Après cette ponction du VT les années 2009 et 2010 pour ces opérations connexes, le produit VT et le solde de la libération de provision permettent de financer partiellement le tramway. Le solde estimé à ce jour à 114 M € revient à l'emprunt.

Au total, l'équation financière retenue par le Conseil de Communauté est parfaitement respectée. L'opération complète TCSP, incluant tous les investissements, les remboursements d'emprunts et le fonctionnement qui lui est directement lié, reste bien intégralement financée par le versement transport, sans accroître la subvention du budget principal (sauf éventuellement, en 2014 une unique année de subvention du budget principal au budget annexe transport qui pourrait s'élever à 533 000 €, justifiée par la contrainte comptable et réglementaire d'amortissement).

Un tableau de suivi financier (ou feuille de route) sera créé et actualisé au fur et à mesure de l'avancée du projet afin de suivre l'ensemble des dépenses engagées.

Monsieur BONNET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce sur l'autorisation de programme intitulée « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2015.

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ :
PRÉFECTURE DU DOUBS
Pour : 126
Contre : 0
Abstention : 0
D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président

RECU 25.MAR 2009